

DEPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE
 DEPARTEMENT DU DOUBS
 Arrondissement de MONTBELIARD
 Canton d'AUDINCOURT
 Commune d'ARBOUANS

**DEPÔT D'UNE URNE FUNÉRAIRE
sur la concession du Cimetière communal**

**Concession de GILLME Hubert – N° 30
Concernant l'urne de Mme GILLME Josette**

Le Maire de la Commune d'Arbouans :

VU l'article L222-13,2° alinéa du CGCT,

Vu la demande présentée par MR GILLME Jean-Luc – 4 rue des Bois de la Dame - 25630 SAINTE SUZANNE et tendant à obtenir le scellement d'une urne funéraire sur la concession dans le cimetière communal,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le demandeur susvisé est autorisé à procéder au dépôt d'une urne funéraire sur la concession N°30, par la famille GILLME dans le cimetière municipal,

Article 2 : Cette autorisation est accordée gratuitement

Article 3 : Les droits d'enregistrement du présent arrêté sont à la charge du titulaire de la concession.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera remis au titulaire de la concession et au receveur municipal.

SARL CARRARA
 MARBRIER FUNÉRAIRE
 MAGASIN - FUNERARIUM
 54 Rue Dehmichen BP67
 25701 VALENTIGNEY Cedex
 Tel. 03.81.37.92.35 - Fax 03.81.37.17.17
 Siret: 313 256 734 00022 - APE 267Z

Le Demandeur,

Monsieur GILLME Jean-Luc

Fait à Arbouans, 17 janvier 2023

Le Maire,

Arnaud ROTA

